
Compte Rendu sommaire de la Séance du VINGT-SEPT MAI 2014

Date convocation 10/04/2014 - En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

Etaient présents : D.BAILLEUX- P.FURLAN- Ch. LEHETET –P.VACHER- MT GLÜCK – E. HIBON – CH.MARCHAND-TARDIF- CH.NOBLIA – G.DEMARET – D.LESNÉ - V. ANTOLOTTI – Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés représentés :

N.GOUZI a donné pouvoir à CH. NOBLIA

S. POULAIN-DUVAL a donné pouvoir à P.FURLAN

V. LEGEAY a donné pouvoir à MT GLÜCK

F.MAIRE a donné pouvoir à E. HIBON

M. E. HIBON a été élu secrétaire.

Délibération N° 2014 – 36

Objet : DEMANDE D'ADHESION AU SIERGEP DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE & VEXIN

Le Maire informe le conseil, que le SIERGEP (**Syndicat Intercommunal d'Etude de Réalisation et de Gestion d'une Piscine**) dans sa séance du 2 mai 2014, a accepté à l'unanimité des membres présents l'adhésion de la commune de LA CA SEINE & VEXIN, et demande à chaque Commune membre, de délibérer sur cette adhésion.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne **un AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la CA SEINE & VEXIN au SIERGEP.

Proposition non retenue

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR CHANGER LE MODE CHAUFFAGE DU PRESBYTERE

Le Maire rappelle qu'un courrier a été déposé par Mme Marie-José PETIT, Trésorière de la Paroisse AVERNES-MARINES concernant le changement de mode de chauffage du Presbytère. Cette demande avait déjà été évoquée lors du conseil municipal du 11 mars 2014 et il avait été décidé de contacter Mme PETIT pour étudier une solution moins onéreuse.

Il s'avère que la chaudière à fuel du Presbytère est hors d'usage et après études, il est envisagé un mode chauffage par une pompe à chaleur géothermique eau/eau, énergies renouvelables.

Le Maire présente un devis qui s'élève à 22 072,69 € HT soit 23 286,69 TTC pour l'ensemble des travaux.

Cette opération peut être subventionnée à hauteur de 40 à 45 % et la commune prendra en charge la différence entre la dotation et la facture TTC.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés avec **10 voix CONTRE et 5 voix POUR** Donne **un AVIS DEFAVORABLE** à cette proposition pour le mode de chauffage retenu.

Questions diverses :

Voir E.HIBON

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0H45

Fait en Mairie, le 28/05/2014

Le Maire,
Daniel BAILLEUX